

ANDRÉ RAISON

Docteur en droit

Ancien principal clerc de notaire

Juge au Tribunal de Grande Instance de Paris

**LES DONATIONS
ENTRE ÉPOUX**

LIBRAIRIE DU JOURNAL DES NOTAIRES ET DES AVOCATS

6, rue de Mézières, 75006 Paris

542017690 RC Paris B

SOMMAIRE ANALYTIQUE

TITRE I

FORMES ET EFFETS DES DONATIONS ENTRE ÉPOUX

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE. — Généralités et définitions.....	1
Généralités	1
Nullité des donations déguisées ou à personnes interposées.	2
CHAPITRE I. — Donation entre futurs époux par contrat de mariage	10
<i>Section I.</i> — Donations entre futurs époux par contrat de mariage portant sur des biens présents.....	11
Forme - Formalités.....	11
Capacité.....	15
Biens susceptibles d'être compris dans la donation.....	25
Effets	26
Caducité	30
Révocation.....	33
<i>Section II.</i> — Donations entre futurs époux par contrat de mariage portant sur des biens à venir.....	34
Forme - Formalités.....	34
Capacité.....	36
Biens pouvant faire l'objet de la donation.....	37
Étendue	38
Effets	39
Caducité	45
Révocation.....	46
<i>Section III.</i> — Donations entre futurs époux par contrat de mariage portant sur des biens présents et à venir	47

CHAPITRE II. — Donation entre époux pendant le mariage	48
<i>Section I.</i> — Donations entre époux pendant le mariage, portant sur des biens présents	49
Caractère de la donation	48
Forme - Formalités	50
Capacité	56
Biens qui peuvent faire l'objet de la donation	62
Effets	63
Caducité	66
Révocation	67
Révocabilité	68
<i>Section II.</i> — Donations entre époux pendant le mariage, portant sur des biens à venir	77
Forme - Formalités	78
Capacité	81
Biens pouvant faire l'objet de la donation	82
Étendue	83
Donation en usufruit	89
Effets	94
Caducité	98
Révocation	99
<i>Section III.</i> — Donations cumulatives de biens présents et à venir faites entre époux durant le mariage	100
CHAPITRE III. — Donations mutuelles entre époux	101
Généralités - Historique	101
<i>Section I.</i> — Abrogation de l'article 1097 C. civil	102
<i>Section II.</i> — Modification de l'article 1973 C. civil	103
<i>Section III.</i> — Application de la loi dans le temps	110
CHAPITRE IV. — Responsabilité notariale. Frais	113
<i>Section I.</i> — Responsabilité notariale	113
<i>Section II.</i> — Frais	114
Émoluments	114
Timbre	128
Enregistrement	129

TITRE II

QUOTITÉ DISPONIBLE ENTRE ÉPOUX

CHAPITRE PREMIER. — Notions générales.....	134
CHAPITRE II. — Les différentes quotités disponibles entre époux.	138
<i>Section I.</i> — Quotité disponible en présence d'enfants.....	139
I. — Évolution de la législation. Application dans le temps	139
Texte originaire du Code civil	139
Loi du 13 juillet 1963.....	142
Modification de la situation des enfants naturels : lois des 31 décembre 1970 et 3 janvier 1972.....	145
II. — Quotité disponible entre époux de l'article 1094-1	148
Paragraphe 1. — Étendue de la quotité disponible et conditions d'application de l'article 1094-1.....	148
Caractères des quotités fixées par l'article 1094-1.....	149
Choix entre les différentes quotités.....	150
Enfants et descendants visés par l'article 1094-1.....	151
Paragraphe 2. — Réduction des libéralités.....	154
Libéralités donnant lieu à réduction.....	156
Paragraphe 3. — Faculté de conversion de l'usufruit en une rente viagère (art. 1094-2).....	159
Conditions de la conversion.....	160
Caractères de la conversion.....	161
Délai	162
Nature de la conversion.....	163
Exercice de la conversion.....	166
Exclusion du logement et du mobilier communs.....	167
Effets de la conversion.....	168
Paragraphe 4. — Précautions prises en faveur des nus-propriétaires au cas d'exercice de l'usufruit (art. 1094-3).....	170
Inventaire et état des immeubles.....	171
Valeurs mobilières.....	173
Dispense de caution.....	174
Charge des frais entraînés par les garanties.....	175

Paragraphe 5. — Substitution d'un usufruit à la quotité donnée en toute propriété (art. 1098).....	176
Conditions de la substitution.....	177
Caractères de la substitution.....	178
Délai.....	179
Nature de la substitution.....	180
Exercice de la substitution.....	181
Effets de la substitution.....	182
Garanties.....	186
III. — Quotité disponible entre époux en présence d'enfants naturels conçus pendant le mariage (art. 1097).....	186
IV. — Particularités résultant, sous l'empire de l'ancien article 1094, de la présence d'enfants naturels	191
Paragraphe 1. — Quotité disponible ancienne en présence d'enfants naturels.....	191
Paragraphe 2. — Présence d'un enfant naturel reconnu pendant le mariage.....	192
Paragraphe 3. — Concours d'enfants légitimes et d'enfants naturels.....	197
V. — Quotité disponible de l'ancien article 1098 (présence d'enfants d'un précédent mariage).....	203
Paragraphe 1. — Évolution de la législation.....	203
Texte originaire du Code civil.....	203
Loi du 13 juillet 1963.....	207
Loi du 3 janvier 1972.....	208
Paragraphe 2. — Application de l'ancien article 1908.....	209
Enfants visés par l'article 1098 du Code civil.....	209
Libéralités sujettes à réduction.....	217
Modalités de la réduction.....	220
<i>Section II.</i> — Quotité disponible en présence d'ascendants.	222
Régime ancien.....	223
Régime de la loi du 3 décembre 1930.....	223
Intervention de la loi du 3 janvier 1972.....	294
Ascendants visés par l'article 1094.....	225
Réserve des ascendants.....	227
Successions ouvertes avant le 1 ^{er} août 1972. Présence d'enfants naturels.....	228
Droits et obligations de l'ascendant réservataire en usufruit	229
<i>Section III.</i> — Disponibilité de la succession en présence de collatéraux.....	231

CHAPITRE III. — Combinaison des quotités disponibles	232
<i>Section I.</i> — Concours de la quotité disponible de l'article 1094-1 C. civ. avec la quotité disponible ordinaire	233
Concours avec la quotité disponible de l'article 913 C. civ. (enfants et descendants, ou étrangers)	234
Concours avec la quotité disponible de l'article 914 (ascendants)	249
<i>Section II.</i> — Difficultés liées à l'application de l'ancien article 1098 C. civ.	250
Concours avec l'article 913 C. civ.	251
Concours avec l'ancien article 1094	252
Concours de plusieurs dispositions au profit de conjoints successifs	256
APPENDICE. — Évaluation d'un usufruit ou d'une rente viagère	257
Paragraphe 1. — Évaluation d'un usufruit	257
Paragraphe 2. — Évaluation d'une rente viagère	262